Chloe 10%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

Version: 1

Date d'émission : 07/04/2023

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du

Chloe 10%

produit/désignation

Nom chimique

Type de produit

Mélange

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: α-hexylcinnamaldehyde (CAS No.: 101-86-0) |

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (CAS No.: 54464-57-2)

1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentamethyl-4H-inden-4-one (CAS No.: 33704-61-9) | pentadecan-15-olide (CAS

No.: 106-02-5)

Mention d'avertissement

Pictogrammes des risques







Mentions de danger

One alle de muderne	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H317	Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils	de	prud	lence
----------	----	------	-------

P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des vêtements de protection.

1/9 07/04/2023 - Français

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
Phrases EUH	: Aucun

Version: 1

Date d'émission : 07/04/2023

2.3 - Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl) ethan-1-one	n°CAS : 54464-57-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 259-174-3	< 5	Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
2H-Pyran-4-ol, tetrahydro-4-methyl-2-(2-meth ylpropyl)-	n°CAS : 63500-71-0 Numéro d'identification UE : N°CE :	< 5	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7, 8,8-hexamethylindeno[5,6-c]p yran	n°CAS : 1222-05-5 Numéro d'identification UE : 603-212-00-7 N°CE : 214-946-9	< 5	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3, 3-pentamethyl-4H-inden-4-one		< 1	Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
pentadecan-15-olide	n°CAS : 106-02-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-354-6	< 1	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-octahyd ro-3,8,8-trimethyl-6-methylene -1H-3a,7-methanoazulene		< 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304	Non applicable
α-hexylcinnamaldehyde	n°CAS : 101-86-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 202-983-3	< 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
3-(p-cumenyl)-2-methylpropio naldehyde	n°CAS : 6658-48-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 229-695-0	< 1	Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
3-(p-ethylphenyl)-2,2-dimethyl propionaldehyde	n°CAS : 67634-15-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 266-819-2	< 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
benzyl salicylate	n°CAS : 118-58-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-262-9	< 1	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
[3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-2,3,4,7, 8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetra methyl-1H-3a,7-methanoazul ene	n°CAS : 469-61-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 207-418-4	< 1	Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226	Non applicable
1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohe xadien-1-yl)-2-buten-1-one	n°CAS : 23696-85-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 245-833-2	< 1	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1A - H317	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation	 Veiller à un apport d'air frais.

07/04/2023 - Français 2/9

Version : 1 Date d'émission : 07/04/2023

Après contact avec la peau	- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
	- en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
	- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche abondamment à l'eau.NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - Après contact avec la peau	- Provoque une irritation cutanée.
Symptômes et effets - Après contact avec les yeux	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - En cas d'ingestion	- Aucune information disponible.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	- ABC-poudre	
	- Dioxyde de carbone (CO2)	
	- Mousse	
	- Poudre d'extinction	

- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou</u> - Aucune information disponible. du mélange

5.3 - Conseils aux pompiers

Moyens d'extinction inappropriés

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	 Utiliser un équipement de protection personnel.
Pour les secouristes	- Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.
- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

07/04/2023 - Français 3/9

Date d'émission : 07/04/2023

Version: 1

10%

Méthodes et matériel de confinement	- Aucune information disponible.
Méthodes et matériel de nettoyage	 Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Rincer abondamment avec de l'eau.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation	 Éviter de: Contact avec la peau Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau
Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale	- Aucune information disponible.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Aucune information disponible.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.
- Porter les gants de protection homologués
- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



07/04/2023 - Français 4/9

Version: 1

Date d'émission : 07/04/2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	Aspect
Couleur		Odeur
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible
рН		Aucune donnée disponible
Point de fusion		Aucune donnée disponible
Point de congélation		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible
Point éclair		Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explo	sivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'expl	osivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible
Densité relative		Aucune donnée disponible
Densité		Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants orga	aniques)	Aucune donnée disponible
Log KOW		Aucune donnée disponible
Température d'auto-infla	ammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décom	position	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules Aucune donnée disponible
--

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

07/04/2023 - Français 5/9

Date d'émission : 07/04/2023

Version: 1

10%

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	- Non classé	
Toxicité : Mélange		
	LD50 oral (rat) LD50 dermal (rat) LD50 dermal (rabbit) LC50 inhalation (rat) LC50 inhalation dusts and mists (rat) LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible
	- Compte tenu des données disponibles, les critère remplis.	es de classification ne sont pas
Corrosion cutanée/irritation cutanée	- Non classé	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	- Non classé	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée	
	 Peut entraîner une sensibilisation par contact ave Peut provoquer une allergie cutanée. 	ec la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	- Non classé	
Cancerogénité	- Non classé	
Toxicité pour la reproduction	- Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	- Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	- Non classé	
Danger par aspiration	- Non classé	
11.2 - Informations sur les autres dangers		

07/04/2023 - Français 6/9

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Version: 1

Date d'émission : 07/04/2023

- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Evacuation des eaux	- Aucune information disponible.
Précautions particulières à prendre	- Aucune information disponible.
Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

07/04/2023 - Français 7/9

Version: 1

Date d'émission : 07/04/2023

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH Aucun

candidates

Substances Annex XIV Aucun
Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique - Aucune information disponible.

effectuée pour le produit

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	07/04/2023		

Textes des phrases réglementaires

Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables Catégorie 3

07/04/2023 - Français 8/9

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

Version : 1 Date d'émission : 07/04/2023

*** *** ***

07/04/2023 - Français 9/9